

Rétributions pour la paroisse de Corgémont-Cortébert

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024

Présidence	1800.-/an
Membre du Conseil, y incluse la présidence	30.-, jeton de présence
Présidence de l'assemblée	50.-/assemblée
Responsable des bâtiments	1500.-/an
Délégué-e de synode	50.-/assemblée + frais de repas+ déplacement (70ct/km)
Bénévole du cycle 1	30.-, jeton de présence par rencontre et séance de préparation

Approuvé par l'assemblée de paroisse du 28 novembre 2023 à Corgémont

Le président de l'assemblée

La secrétaire

Certificat de dépôt public:

La secrétaire a déposé publiquement le présent règlement au secrétariat de la paroisse du au(30 jours avant l'assemblée appelée à en délibérer). Elle a fait publier le dépôt public le ... dans l'organe de publication officiel.

Lieu et date

Le/la secrétaire: